

# Cyberviolences : Eragny se mobilise

A l'heure où le numérique fait partie intégrante de la vie quotidienne, certains témoignages ont montré que les cyberviolences pouvaient toucher un grand nombre d'entre nous.

**Que l'on soit jeune, parent ou professionnel du champ socio-éducatif, il est maintenant urgent de se sensibiliser aux cyberviolences et de protéger contre ce phénomène.**



## La cyberviolence c'est quoi ?

Tout acte de violence physique, psychique, sexuelle, perpétré de manière ponctuelle et intentionnelle via un outil numérique.

## Le cyberharcèlement c'est quoi ?

Des attaques répétées en ligne visant à blesser, humilier ou intimider quelqu'un.

## Les différentes formes de cyberharcèlement :

- **Flaming** : Envoyer des messages agressifs ou insultants sur internet.
- **Revenge porn** : Diffuser des photos ou vidéos intimes d'une personne sans son accord pour se venger.
- **Slut shaming** : Critiquer ou humilier quelqu'un pour sa vie amoureuse ou son apparence jugée "trop sexy".
- **Compte ficha** : Compte en ligne (souvent sur les réseaux) qui publie des rumeurs, photos ou infos privées pour nuire.
- **Body Shaming** : Se moquer ou critiquer le corps de quelqu'un, souvent en ligne.
- **Sextorsion** : Faire du chantage avec des contenus intimes pour obtenir de l'argent ou d'autres faveurs.
- **Intimidations** : Insultes, moqueries, menaces en ligne.
- **Propagation** de rumeurs
- **Happy Slapping** : Filmer une agression physique subie souvent dans le but de partager la vidéo en ligne.
- **Piratage** de compte, usurpation d'identité
- **Outing** : Révèle l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour humilier.
- **Publication** d'une photo ou vidéo de la victime en mauvaise posture.

## Les bonnes pratiques

- Ne pas partager ses accès et mots de passe
- Ne pas fournir de renseignements personnels (photo, vidéos, données...)
- Sécuriser les appareils numériques avec un code personnel
- Pour les parents : mettre un contrôle parental adapté

## Que faire quand on est victime ?

1. En parler / se protéger
2. Bloquer l'auteur
3. Garder des preuves/traces (copies d'écran, messages, vidéos...)
4. Signaler la situation (commissariat, PHAROS, plateforme en ligne, adulte de confiance...) Pour accéder au tchat dédié aux mineurs et échanger avec un policier, [cliquez ici](#).
5. Porter plainte

#### **Les bons réflexes quand on est témoin :**

- Soutenir la victime
- S'assurer que la victime est en sécurité
- Lui demander si elle souhaite de l'aide, l'orienter vers les contacts utiles
- Ne pas participer, ne pas rire

#### **Que dit la loi ?**

Le harcèlement, c'est interdire à quelqu'un de vivre sereinement. Par des propos ou des comportements répétés, il peut dégrader les conditions de vie, porter atteinte à la dignité, à la santé physique ou mentale, ou compromettre l'avenir personnel et professionnel.

**Le harcèlement est un délit. C'est un acte puni par la loi.** Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#### **Quelles sont les peines encourues ?**

- 1 à 2 ans d'emprisonnement
- 15 000 à 30 000 € d'amende

Des circonstances aggravantes existent en fonction de l'âge et de la situation de la victime, de fait de violences psychique et/ou physique.

#### **Infos pratiques**

La Ville d'Éragny s'engage en s'appuyant sur un réseau fort de partenaires de terrain :

*La Sauvegarde 95, la DIPN 95 - Police Nationale, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, notamment via le Conseil local de santé mentale, le Conseil départemental du Val-d'Oise, la Mission locale, le lycée Escoffier d'Éragny, le collège Léonard de Vinci (Éragny), le collège Pablo Picasso (Éragny), les écoles primaires de la commune, l'Éducation nationale, les infirmières et assistantes sociales des établissements, l'UDAf 95, le CIDFF*

#### **Documents**

[dépliant d'information sur les cyberviolences - décembre 2025](#)

#### **Liens utiles**

[E-enfance, l'association de lutte contre le harcèlement et les violences numériques](#)

[Le CNIL pour protéger et connaître les sanctions](#)

[Tchat police dédié aux mineurs](#)

[Tchat police dédié aux adultes](#)

#### **Contact**

- **30 18** - Numéro national unique contre le harcèlement et le cyberharcèlement
- **17** - Police / Portail de signalement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)
- **114** - Police / Portail SMS dédié aux sourds et aux malentendants
- [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org) - conseils pour jeunes et parents
- **119** - Enfance en danger
- **0 808 807 700** - ligne jeunes violences écoute
- [www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr) - Programme national de sensibilisation des jeunes au numérique
- **01 30 32 72 29** - Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) [www.cidff95.fr](http://www.cidff95.fr)
- **01 30 38 45 15** - Maison de la Justice et du Droit (MJD) [mjd-cergy@justice.fr](mailto:mjd-cergy@justice.fr)
- **01 34 43 22 08** - Intervenante Sociale du Commissariat (ISC)
- **01 34 43 24 72** ou [adele.hedou@interieur.gouv.fr](mailto:adele.hedou@interieur.gouv.fr) - Psychologue Commissariat